

Participer au PLU du Pays - Fort Sancerrois Val de Loire

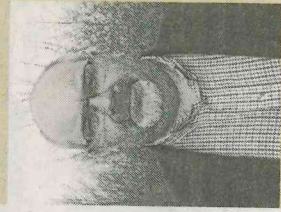
ENQUÊTE AGRICOLE/ Pour que l'activité agricole soit considérée dans le futur plan local d'urbanisme de la communauté de communes, il faut que les chefs d'exploitation répondent au questionnaire qu'il leur a été transmis.

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de la communauté de communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire est lancée.

Ce document a pour objectif de définir un projet d'aménagement du territoire global et partagé par l'ensemble des communes. Il précisera, entre autres, les conditions d'utilisation des sols en matière de constructibilité. Structurante à de multiples niveaux, l'agriculture s'inscrit pleinement dans la construction du projet de territoire (vaste surface occupée, véritable filière économique, ges-

tionnaire des paysages...). C'est pourquoi une enquête agricole est menée. Celle-ci permettra de comprendre le fonctionnement des exploitations et de prendre en compte leurs besoins dans le cadre du projet. Si vous êtes agriculteur/trice ou viticulteur/trice sur ce territoire, n'oubliez pas de répondre au questionnaire qui vous a été transmis à ce sujet ! Il peut être téléchargé sur le site suivant : www.comcompsv.fr/diagnostic-plui_fr.html. En cas de question, merci de contacter Mylène Garanto, sur mgaranto@comcompsv.fr.

Il le dit



Jean-Michel Duthou,
vice-président de la Chambre
d'agriculture du Cher

« Il est primordial que chaque exploitation réponde à ce questionnaire afin de recenser les besoins et activités de chacun. Vos représentants professionnels pourront lors des prochains échanges s'appuyer sur vos informations pour participer à la construction de ce PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) afin qu'il intègre complètement les intérêts agricoles ».

Dix communes reconnues en état de catastrophe naturelle

Un arrêté du 7 juillet 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié le 29 juillet au journal officiel. Il concerne 10 communes du Cher qui sont reconnues au titre de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet au 30 septembre 2019. Il s'agit de :

- **Graçay.**
- **Level.**
- **Méreau.**
- **Poisieux.**
- **Saint-Éloy-de-Gy.**
- **Saint-Pierre-les-Étieux.**
- **Saint-Satur.**
- **Touchay.**
- **Vasselay.**
- **Villecelin.**

Les sinistrés de ces communes ont dix jours à compter du 29 juillet pour contacter leurs compagnies d'assurances et faire valoir leurs droits.

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?

RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
RAINURAGE CAILLEBOTIS
RAINURAIL® découpe des rainures pour rails/roues alu.

vermot
www.vermot-rainurage.com
N° Vert 0 800 77 01 85
APRÈS CONSULTATION D'UN PRO FIC

Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
26 700 € Franco base
Valeur à l'achat : 32 000 € TTC
www.lambert-sa.com 02 43 00 75 31

CENTRAL PIÈCES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SARRE - LAMBOURDIN
HURLIMANN - DEUTZ FANR

Site e-commerce
www.centralpiecesagri.com

REUSSIR
Nourrir votre performance

DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR

e! ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr